

Délibération du Conseil d'Administration n° 41-22
Séance du lundi 12 décembre 2022

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Josette BEGUIN	Administratrice
M. Daniel BLANC	Administrateur
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

16 présents

Absents – excusés :

Mme Corinne BROSSARD	Administratrice
Mme Odile DROUILLY	Administratrice, ayant donné pouvoir à Mme RAFAITIN
Mme Sabrina ECARD	Administratrice, ayant donné pouvoir à M. PUEYO
M. Georges MOTHON	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. BAQUIN
M. Ramzi ZINAOU	Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme PRIEZ

5 absents excusés , dont 4 ayant donné pouvoir

Absent

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : DGA Ressources – Service juridique

Objet : Désignation des nouveaux administrateurs représentants les locataires au Bureau et au sein des commissions internes (CALEOL, CAO, CSS) à la suite de la nouvelle composition du Conseil d'Administration

Vu le Procès-Verbal des résultats du scrutin relatif aux élections de représentants des locataires au Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat en date du 29 novembre 2022,
Vu l'article R 421-12 du CCH relatif à la composition du Bureau,
Vu les articles L 441-2 et R 441-9 du CCH relatif à la composition de la Commission d'Attribution des Logements et de l'Occupation des Logements (CALEOL),
Vu les articles R433-2 et R 433-6 du CCH relatif à la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
Vu l'article R421-14 du CCH relatif à la création de commissions internes,
Vu la délibération n°05-18 du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2018 portant création en son sein d'une commission sociale et solidaire (CSS),
Vu la délibération n°68-18 en date du 19 décembre 2018 actant la composition du Bureau, de la CALEOL, de la CAO et de la CSS suite aux élections de représentants de locataires en date du 29 novembre 2018,
Vu la délibération n°26-21 du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2021 actant la nouvelle composition du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat suite aux élections départementales, et approuvant la composition de la CALEOL, de la CAO et de la CSS,
Vu les délibérations n°39-21, n°40-21 et n° 41-21 en date du 18 octobre 2021 respectivement relatives à l'approbation des règlements intérieurs de la CALEOL, de la CAO et de la CSS,
Vu le rapport au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la nouvelle composition du Bureau, de la Commission d'Attribution des Logements et de l'Occupation des Logements, de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Sociale et Solidaire.

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Approuvé à l'unanimité

Marie-Christine CAVECCHI